Pays (ICN)		Madagascar	**Nombre total de membres ayant le droit de vote présents (suppléants compris)**		11
Numéro de réunion (le cas échéant)					
Date *(jj.mm.aaaa)*		04/07/2025	**Nombre total de membres d'entités autres que l'ICN / observateurs présents (dont le personnel du Secrétariat de l'ICN)**		9
Coordonnées de la personne présidant la réunion					
Son nom et le nom de son organisation	**Prénom**	Luc	**Le quorum a été atteint** (oui ou non)		oui
	Nom	SAMISON	**Durée de la réunion** (en heures)		1h25
	Organisation	Institutions Universitaires et Recherches	**Salle / Lieu**	Réunion à la salle de réunion de l'hôtel "Le Pavé"	
Son rôle au sein de l'ICN		Président	**Type de réunion**		Réunion ordinaire
Son secteur		GOUV	**Présence du Secrétariat du Fonds mondial/de l'agent local du Fonds à la réunion**		Sélectionnez...

GOUV	Gouvernement	PVM	Personnes vivant avec les trois maladies et/ou affectées par elles
MLBL	Partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux dans le pays	PPA	Représentants des principales populations affectées
ONG	Organisations non gouvernementales et à assise communautaire	REL	Associations religieuses/Organisations confessionnelles
EDU	Secteur universitaire/éducatif	SP	Secteur privé / Associations professionnelles / Coalitions d'entreprises

RÉSUMÉ DE L'ORDRE DU JOUR

N° de point de l'ordre du jour	Indiquez le titre de chaque point/thème ci-dessous	Sélectionnez une catégorie appropriée à chaque	Si « Autre », spécifiez
Point n° 1	Lettre du GF sur les 2 réductions de l'allocation CS7	k. Négotiation / approbation de subvention	

Pour ajouter un nouveau point, sélectionnez la ligne correspondant au dernier point et copiez-la. Ensuite, sélectionnez la ligne suivante, faites un clic droit et choisissez « Insérer les cellules copiées » dans le menu qui s'affiche. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.

PROCÈS-VERBAL DE CHAQUE POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Point n° 1	Lettre du GF sur les 2 réductions de l'allocation CS7
Conflit d'intérêt. *(Indiquez ci-après les noms des membres/suppléants qui ne doivent pas prendre part aux discussions et aux décisions).*	**Le quorum était-il toujours atteint après la mise à l'écart des membres visés par un conflit d'intérêts ? (Oui ou Non)**
aucune déclaration à ce moment	*Oui*

Résumé de la présentation et des questions traitées

1-Mots d'introduction du Président du CCM exposant : (i) le tableau de répartition par subvention CS7 des montants à réduire de l'allocation CS7 à la suite de la non conformité aux politiques de cofinancement et du contexte international selon GF dans sa lettre du 30/06/2025 ; (ii) les raisons de l'AG extraordinaire du CCM de ce jour et de celle du 11 juillet 2025 prochain pendant laquelle le CCM devra décider du split final de CS7 dans le cadre de la 2ème réduction, après une mûre réflexion

2- Présentation du tableau récapitulant (i) les montants initiaux de chaque subvention, (ii) les montants de la 1ère et 2ème réduction de l'allocation CS7 répartis dans les 3 subventions CS7,(iii) les montants finaux qui restent pour chaque subvention CS7, partagés dans ladite lettre du GF

3- Présentation du contexte global des 2 réductions des subventions CS7 chez PSI

4- Présentation des situations budgétaires et des réalisations financières de chaque subvention c'est-à-dire des différents montants du budget initial, des montants des 2 réductions et des dépenses réalisées jusqu'au 30 Juin 2025, des montants finaux qui restent à replanifier : Paludisme et TB-VIH

5- Présentation des défis et enjeux des 2 subventions PSI, qu'elles vont encourir: énorme GAP en intrants Palu, Situation d'urgence du Pays à cause de la recrudescence des cas de Palu dans le territoire, etc

S.A

6- Présentation des arguments justifiant le montant de la 2ème réduction de chaque subvention CS7/PSI 7- Présentation des approches qui seront adoptées durant les exercices de coupures dans le cadre de cette 2ème réduction 8- Présentation des situations budgétaires de SRPS CS7 chez UCP c'est-à-dire des différents montants du budget initial, des montants des 2 réductions et des montants finaux qui ont été reprogrammés avec les Directions AGMIOS sous la supervision du Secrétariat Général du ministère de la Santé 9- Résumé de l'approche adoptée par le PR UCP pour identifier les actiités prioritaires à redéfirnir dans le budget révisé de SRPS CS7 10- Présentation du budget de la subvention SRPS CS7 par module et par récipiendaire, révisé après la redéfinition des priorités programmatiques dans le cadre de la 2ème réduction liée au contexte international, établi à la fin de la réunion avec tous les récipiendaires, le représentant du CCM et du Secrétariat Général du MSANP 11- Discussion 12-Décision	
Résumé des contributions / préoccupations / questions et recommandations spécifiques soulevées par les circonscriptions de l'instance de coordination nationale *Résumez les contributions à la discussion de chaque circonscription dans les espaces prévus à cet effet.*	
Institutions Universitaires et Recherches/Président du CCM	Président du CCM: Préscision sur l'objet de la prochaine AGE du 11 Juillet 2025 qui est soit le maintien et l'approbation de la présente répartition des montants à réduire par subvention du CS7, proposée par GF, soit la modifcation et l'approbation d'une soi-disant nouvelle répartition des montants à réduire par subvention du CS7, proposée par GF, sans pour autant changer la totalité du montant de la 2ème réduction, qui sera évidemment soumise au GF avec tous les arguments et justificatifs convaincants
PVM	MADAIDS: Demande de précision sur (i) les montants à réduire de l'allocation, liés à la non conformité aux politiques de cofinancement, qui peuvent être modifiés? (ii) la possibilité de modification des montants de la 2ème réduction de l'allocation CS7, liés au contexte international?
Institutions Universitaires et Recherches/Président du CCM	Président du CCM: Confirmation sur les montants à réduire de l'allocation CS7, liés à la non conformité aux politiques de cofinancement, qui ne sont plus négociables et doivent rester ainsi. Information sur l'historique des échanges et négociations réalisés entre le Pays et le GF afin d'augmenter l'engagement au cofinancement du Gouvernement Malagasy jusqu'à la réception de la lettre du GF annonçant cette 2ème réduction. Rappel sur la possibilité du pays de modifier cette répartition par subvention CS7 de la 2ème réduction liée au contexte international, proposée par GF seulement l'éventuelle nouvelle répartition doit être fondée sur des justificatifs et arguments convaincants
Autres	PR UCP: Précision sur l'approche adoptée pour identifier les activités prioritaires et réalisables et obtenir le tableau du Budget final de la subvention SRPS CS7 après la 2ème réduction pour l'exercice de coupure a été réalisé en plénière avec tous les AGMIOS et autres directions du MSANP sous la supervision des représentants du CCM ainsi que sous l'égide du Secrétariat Général du CCM où (i) les directives du GF sur la redéfinition des priorités et du réinvestissement des subvetions CS7 du GF ont été le cadre de référence tout en veillant sur la complémentarité et la synergie des activités sélectionnées avec celles des autres financements de RSS comme la PPSB, One Health, GAVI, etc; (ii) des activités indispensables sont transférés dans d'autres financements de RSS
Institutions Universitaires et Recherches/Président du CCM	Président du CCM: Demande de clarification sur le niveau d'absorption du SRPS jusqu'au 30 Juin 2025
PVM	MADAIDS: Demande de clarification sur (i) les mesures pour mitiger les risques de sauver des vies et de non atteinte des impacts, issues de toutes ces réductions des subventions CS7? (ii) l'approche adoptée par UCP pour obtenir ce budget fianl révisé? (iii) l'approche du pays pour combler les GAP du Palu? (iv) les causes de cette faible réalisation financière de la subvention TB-VIH CS7?
Autres	PR PSI: Clarification sur : (i) les mesures de mitigation des risques issues de toutes ces réductions des subventions CS7 qui sont de préserver les montants destinés aux acquisitions d'intrants et les activités communautaires pour le VIH par exemple; (ii) la faible absorption de la subvention TB-VIH CS7 jusqu'au 30 Juin 2025, qui est causée par les conditions à lever appliquées à 80 % de lignes budgétaires de cette subvention selon le budget initial dans l'accord de subvention.
Autres	PR UCP: Clarification sur sur le niveau d'absorption du SRPS jusqu'au 31 Décembre 2024 qui était à 85% mais pour la deuxième année est encore à vérifier. Précision sur le budget final révisé, qui a déjà compté les dépenses réalisées jusqu'au 30 Juin 2025
Autres	PNLP: clarification sur les contributions de la Banque mondiale et de U.S. Embassy à Madagascar pour combler les GAP en intrants Paludisme
Institutions Universitaires et Recherches/Président du CCM	Président du CCM: Demande d'information sur la hauteur des contributions de U.S. Embassy à Madagascar, qui pourrait combler les GAP en intrants Paludisme à travers de sa reprise des projets de l'USAID, présentée à la réunion d'hier avec le SG du MSANP
REL	SALFA: Précision sur la reprise par U.S. Embassy à Madagascar de 6 projets de USAID, en utilisant seulement le reliquat de ces financements jusqu'au 31 Mars 2026, dans quelques districts seulement et non dans la totalité des zones d'intervention initiales dont 5 projets interviendront dans la lutte contre le paludisme et FHI 360 sur le renforcement du système de surveillance sanitaire. Suggestion pour PNLP avec la collaboration du PR PSI de se réunir avec U.S. Embassy à Madagascar pour connaitre exactement ses financements dans la lutte contre Paludisme afin de situer leur contribution qui comblerait le GAP en inrants Paludisme

MLBL	UNICEF: Suggestion d'accepter la proposition du GF dans sa lettre sur la répartition de la 2 èeme réduction des subventions CS7 selon le contexte international afin d'avancer le plus rapidement et de s'assurer le respect les échéances fixées par GF pour la soumission de la réponse du Pays, ainsi que de se concentrer sur la redéfinition des priorités pour le réinvestissement des subventions CS7. Suggestion aux récipiendaires et aux Programmes nationaux de toujours identifier les mesures d'atténuation des risques engendrés par la suppression de chaque activité ou intervention en vue de l'efficacité des activités selectionnées comme prioritaires pour sauver des vies
Institutions Universitaires et Recherches/Président du CCM	Président du CCM: Demande de commentaires et avis de l'AG

Décision(s) *Résumez les décisions dans la cellule ci-dessous.*

L'AG du CCM n'a pas d'objection sur l'organisation de sa prise de décision concernant la répartition par subventions CS7 de la 2ème réduction de l'allocation CS7 à cause du contexte international lors de sa prochaine AGE du Vendredi 11 juillet 2025 à a salle de conférence du Ministère de la Santé, afin de pouvoir laisser aux parties prenantes, y compris les PR, les SR, les programmes nationaux, les OSC et le MSANP d'échanger durant semaine en cours pour proposer une autre éventuelle répartition de la 2ème réduction de l'allocation CS7, par subventions Palu et TB-VIH.

Prises de décision

Mode décisionnel	Si vous avez sélectionné « Vote », indiquez le mode et le résultat	Mode de vote	Indiquez le nombre de membres en faveur de la décision	Indiquez le nombre de membres opposés à la décision	Indiquez le nombre de membres de l'ICN ayant le droit de vote qui se sont abstenus	
Consensus*		Sélectionnez...				

Décision(s) *Résumez les décisions dans la cellule ci-dessous.*

Aux vue de l'approche inclusive, participative et consensuelle, adoptée par les PR PSI et UCP, l'AG du CCM n'a pas d'objection sur les résultats montrés dans les tableaux présentés ce jour et attachés à ce PV

Prises de décision

Mode décisionnel	Si vous avez sélectionné « Vote », indiquez le mode et le résultat	Mode de vote	Indiquez le nombre de membres en faveur de la décision	Indiquez le nombre de membres opposés à la décision	Indiquez le nombre de membres de l'ICN ayant le droit de vote qui se sont abstenus	
Consensus*		Sélectionnez...				

Mesure(s)	**Principale personne responsable**	**Échéance**
Résumez ci-après les mesures qui doivent être entreprises, en spécifiant qui en est responsable et à quelle date elles doivent être terminées.		
connaitre exactement les financements de la lutte contre Paludisme de U.S. Embassy à Madagascar afin de situer leur contribution qui comblerait le GAP en inrants Paludisme	PR PSI, PNLP, U.S. Embassy à Madagascar	dans les meilleurs délais
identifier les mesures d'atténuation des risques engendrés par la suppression de chaque activité ou intervention en vue de l'efficacité des activités selectionnées comme prioritaires pour sauver des vies	PRs, SRs, Programmes Nationaux, MSANP	dans les meilleurs délais
continuer le processus de dialogue pays pour s'échanger en vue de proposer une autre éventuelle répartition par subventions CS7 de la 2ème réduction de l'allocation CS7 pour la prochaine AGE du 11 Juillet 2025	PRs, SRs, Programmes Nationaux, MSANP	dans les meilleurs délais

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET DES MESURES

Numéro du point de l'ordre du jour	Détaillez les décisions et les mesures ci-après	Principale personne responsable	Échéance
Point n° 1	connaitre exactement les financements de la lutte contre Paludisme de U.S. Embassy à Madagascar afin de situer leur contribution qui comblerait le GAP en inrants Paludisme	PR PSI, PNLP, U.S. Embassy à Madagascar	dans les meilleurs délais
Point n° 1	identifier les mesures d'atténuation des risques engendrés par la suppression de chaque activité ou intervention en vue de l'efficacité des activités selectionnées comme prioritaires pour sauver des vies	PRs, SRs, Programmes Nationaux, MSANP	dans les meilleurs délais
Point n° 1	continuer le processus de dialogue pays pour s'échanger en vue de proposer une autre éventuelle répartition par subventions CS7 de la 2ème réduction de l'allocation CS7 pour la prochaine AGE du 11 Juillet 2025	PRs, SRs, Programmes Nationaux, MSANP	dans les meilleurs délais

Pour ajouter un nouveau point, sélectionnez la ligne correspondant au dernier point et copiez-la. Ensuite, sélectionnez la ligne suivante, faites un clic droit et choisissez « Insérer les cellules copiées » dans le menu qui s'affiche. Répétez cette

PROCHAINE RÉUNION (tient compte des points non traités pendant la réunion actuelle)

Suggestion d'ordre du jour pour la prochaine réunion	**Indiquez les points de l'ordre du jour dans les espaces prévus à cet effet**	**Heure, date et lieu de la prochaine réunion *(jj.mm.aaaa):***
	AG extraordinaire	**vendredi 11 juillet 2025**

Pour ajouter un nouveau point, sélectionnez la ligne correspondant au dernier point et copiez-la. Ensuite, sélectionnez la ligne suivante, faites un clic droit et choisissez « Insérer les cellules copiées » dans le menu qui s'affiche. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.

DOCUMENTS D'APPUI

Annexes jointes au procès-verbal de la réunion. Sélectionnez Oui ou Non dans le menu déroulant	
Liste de présence	Oui
Ordre du jour	Oui
Autres documents d'appui	Oui
Si vous avez répondu oui à « Autres documents d'appui », indiquez-les ci-après :	

Dossier de l'AG

LISTE DE VÉRIFICATION

	Sélectionnez Oui ou Non	
Ordre du jour communiqué dans les temps impartis avant la réunion	Oui	L'ordre du jour de la réunion a été communiqué à tous les membres de l'ICN, suppléants et non-membres deux semaines avant la réunion.
Liste de présence renseignée	Oui	La liste de présence est divisée en 2 parties: 1) celle des participants à la visioconférence et 2) celle des participants au Bureau du CCM
Distribution du procès-verbal au plus tard une semaine après la réunion	Non	Le procès-verbal de la réunion doit être communiqué à tous les membres de l'ICN, suppléants et non-membres au plus tard une semaine après la réunion, de manière qu'ils puissent faire part de leurs commentaires.
Commentaires intégrés dans le procès-verbal, nouvelle version validée par les membres de l'ICN*	Non	Commentaires intégrés dans le procès-verbal de l'ICN, dont la nouvelle version est validée électroniquement par les membres de l'ICN, suppléants et non-membres présents à la réunion.
Procès-verbal distribué aux membres de l'ICN, aux suppléants et aux non membres	Oui	Version finale du procès-verbal de l'ICN distribué à tous les membres de l'ICN, suppléants et non-membres, et postée sur le site web de l'ICN, le cas échéant, au plus tard 15 jours après sa validation.

* Les procès-verbaux des ICN sont souvent approuvés à la réunion suivante. Plusieurs mois pouvant s'écouler entre deux réunions, on considère qu'une validation électronique permet de gérer les réunions plus efficacement.

5 A

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS DANS LES PROCÈS-VERBAUX

Sigle/Acronyme	Signification
FM/GF	Fonds mondial
SG	Secrétariat Général du Ministère de la Santé Publique
AG	Assemblée générale du CCM
PFM	Fund Protfolio Manager du Fonds mondial
CE	Comité Exécutif du CCM
CSS	Comité de suivi stratégique du CCM,

Pour ajouter un sigle ou un acronyme, sélectionnez la dernière ligne de la liste et copiez-la. Ensuite, sélectionnez la ligne suivante, faites un clic droit et choisissez « Insérer les cellules copiées » dans le menu qui s'affiche. Répétez cette opération autant de fois que nécessaire.

PROCÈS-VERBAL DE L'ICN PRÉPARÉ PAR :

Type / Nom (en capitales) >	Dr RABEMANANA André	Date >	21 JUIL 2025
Fonction >	SE	Signature >	

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ICN :

Approuvé par (nom) >	Professeur SAMISON Luc	Date >	23 JUIL 2025
Fonction >	président du CCM	Signature >	

Country Coordinating Mechanism C.C.M. MADAGASCAR